

4.46 En ce qui concerne le nombre de canaux, la cote du système de distribution par câble est excellente. Comparativement aux autres systèmes de distribution, à cause de sa capacité supérieure, ce système offre un avantage considérable en ce qui concerne la diversité de la programmation, la programmation locale et communautaire et le potentiel de concurrence entre les fournisseurs de services de télévision payante. Pour l'abonné, le coût en capital est moyen. Ce système de distribution peut permettre la diversité de la propriété et c'est le seul capable de fournir de nouveaux services, dont certains pourraient être interactifs.

4.47 Le seul inconvénient du système de distribution par câble -- une limitation à court terme -- se rapporte à l'accès et à l'échéancier. L'information fournie par Telecom indique que le branchement des résidences sur le réseau de câbles serait impossible avant 1994 et qu'il ne serait ensuite disponible que progressivement²⁰. Cette option -- l'utilisation exclusive du câble, à mesure que cette technique devient disponible -- ne satisfait pas au critère relatif à l'universalité de l'accès et à l'échéancier.

Sélection des systèmes de distribution : la solution préférée - câble/SDM

4.48 Dans ces circonstances, les options sont les suivantes: utiliser le SDM en conjonction avec la transmission par satellite ou par câble (ou avec les deux systèmes), de telle sorte que tous les critères soient satisfaits. On doit reconnaître que le SDM n'est qu'une solution provisoire, qui sera remplacée par le système de distribution par câble, lorsque cette technique sera disponible. Le tableau des avantages comparatifs des systèmes de distribution indique clairement que le câble offre la meilleure solution à long terme. Presque tout le monde reconnaît la supériorité de ce système. On évitera de prendre des mesures à court terme susceptibles d'inhiber l'introduction du système de distribution par câble. Ce serait le cas si on adoptait la radiodiffusion indirecte par satellite comme principal système de distribution de services de télévision payante, et particulièrement si on utilisait une méthode de tarification

²⁰ Communication n° 81.